



TOME I : Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation (2011)
TOME II : Actions de gestion (2011)
Rapport d'évaluation (2017)

DOCOB initial validé par le COPIL du xx/xx/xxxx
DOCOB individualisé en 2017



Document d'Objectifs des sites Natura 2000

FR9101464 « Fort de Salses »

TOME 2 :

Actions de gestion

1. LES DIFFERENTES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....	2
1.1. Les mesures contractuelles : contrats Natura 2000 et MAET.....	2
1.1.1. Les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées)	3
1.1.2. Les contrats Natura 2000 forestiers	3
1.1.3. Les contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers.....	3
1.1.4. Les cas particuliers	3
1.2. La charte Natura 2000	4
1.3. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).....	4
2. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	5
3. LES ACTIONS PRECONISEES	6
4. PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE ET RECAPITULATIF FINANCIER.....	24
5. ANNEXES	25

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1: Les différents types de contrats Natura 2000.....	3
Tableau 2: Relations entre les Objectifs de conservation et les Objectifs opérationnels.....	5
Tableau 3: Hiérarchisation des Objectifs opérationnels.....	5
Tableau 4: Actions préconisées par objectifs opérationnels.....	6

LISTE DES FIGURES :

Figure 1: Périmètre du site sur la commune de Salses le Château.....	6
---	---

1. LES DIFFERENTES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

1.1. Les mesures contractuelles : contrats Natura 2000 et MAET

Sources :

- Décret N°2007-1342 du 12 septembre 2007 relatif aux engagements agro-environnementaux et modifiant le code rural ;
- Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la « gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement, qui complète la Circulaire DNP/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004 ;
- Circulaire DGFA/SDEA/C2008-5026 du 26 mai 2008 « Mesures agro-environnementales » ;
- Note de service DGPAAT/SPA/SDEA/BATA du 4 février 2009, concernant la mise en œuvre en 2009 des mesures agro-environnementales en application de la programmation 2007-2013.

Conformément aux orientations prises par l'État, la priorité est donnée aux mesures contractuelles pour la conservation des habitats et des espèces des sites Natura 2000 (décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000).

Pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le document d'objectifs, le code de l'environnement définit en son article L.414-3 le « contrat Natura 2000 » :

« Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". [...] Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.[...] »

Le contrat Natura 2000 porte sur des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000. Il contient des engagements rémunérés et non-rémunérés, conformes aux objectifs définis dans le document d'objectifs. Cette aide ne constitue pas la contrepartie d'une contrainte imposée mais un engagement volontaire assumé par le titulaire de droits. Le contrat Natura 2000 prévoit également l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), développée dans le paragraphe 1.1.3

Enfin, les contrats Natura 2000 sont souscrits pour une durée de 5 ans, exceptés pour certains contrats en milieux forestiers.

En fonction du bénéficiaire et de la nature du milieu concerné, plusieurs contrats Natura 2000 existent (cf. Tableau 1).

	MAET*	Contrat Natura 2000 forestier	Contrat Natura 2000 non agricole – non forestier
Bénéficiaire	Agriculteur	Propriétaire foncier ou mandataire (non agriculteur)	
Nature de la parcelle	Parcelle agricole (déclarée à la PAC)	Parcelle forestière	Parcelle ni agricole, ni forestière

Ministère financeur	Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP)	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDD)	
Financements PDRH- FEADER*	Mesure 214 I	Mesure 227	Mesure 323 B

Tableau 1: Les différents types de contrats Natura 2000

* MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

1.1.1. Les MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées)

Ces contrats s'appliquent sur les parcelles déclarées à la PAC (formulaire « S2 jaune »). Le montant des aides est défini selon le type d'engagement et vise à couvrir les coûts supplémentaires et/ou les pertes de revenus engendrés par les pratiques agro-environnementales (PDRH, janvier 2008).

Les aides sont versées annuellement. Le contrat est souscrit pour 5 ans.

1.1.2. Les contrats Natura 2000 forestiers

Les contrats Natura 2000 forestiers financent les investissements non productifs en forêts et espaces boisés, au sens de l'article 30 du règlement (CE) n°1974/2006 d'application du FEADER. Le contrat est souscrit pour 5 ans, excepté pour la mesure F227 12, concernant les arbres sénescents, pour laquelle la durée de contractualisation est de 30 ans.

1.1.3. Les contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers

Les contrats Natura 2000 non agricoles-non forestiers financent des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ils peuvent être signés par le propriétaire ou toute personne physique ou morale, publique ou privée, disposant d'un mandat (convention de gestion, contrat...) pour intervenir et prendre des engagements de gestion sur la/les parcelles considérées. Le contrat est souscrit pour 5 ans.

En règle générale, le contrat Natura 2000 non agricole – non forestier est contractualisé sur toutes les surfaces excepté celles déclarées à la PAC.

1.1.4. Les cas particuliers

De façon générale, les agriculteurs peuvent bénéficier de MAET et les non-agriculteurs de Contrats Natura 2000. Toutefois, des cas particuliers peuvent se présenter (cf. Circulaire du 21 novembre 2007, fiche 6, paragraphe 2.3.2), notamment :

- sur des surfaces agricoles ou non agricoles, un agriculteur peut s'engager à travers un contrat Natura 2000 s'il contractualise les mesures très spécifiques A323 23P

(Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site) ou A323 27P (Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats) ;

- sur des surfaces agricoles, un non agriculteur ne peut contractualiser que les mesures A32311P ou R, A32314P ou R, A32316P, A32317P, A32318P, A32319P dans le cadre d'une intervention collective d'entretien de cours d'eau, et la mesure A323 25P.

1.2. La charte Natura 2000

Sources : Circulaire DNP/SDEN N°2007-1 du 30 avril 2007 relative à la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, est un engagement volontaire des titulaires de droits réels ou personnels concourant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

La charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'*engagements* et de *recommandations* contribuant à atteindre les objectifs de conservation décrits dans le document d'objectifs.

Les engagements portent sur des pratiques de gestion respectueuses des habitats naturels et des espèces.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou 10 ans.

1.3. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Sources :

- *Loi N°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dite « Loi DTR » ;*
- *Bulletin officiel des impôts 6-B-1-07 du 15 octobre 2007.*

L'article 146 de la loi DTR a introduit dans le code général des impôts un article 1395 E qui prévoit que « *les propriétés non bâties (...) sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'elles figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du DOCOB d'un site Natura 2000 et qu'elles font l'objet d'un engagement de gestion défini à l'article L.414-3 du code de l'environnement pour 5 ans (contrat Natura 2000 ou charte) conformément au DOCOB en vigueur* ».

L'exonération est ainsi accordée pour la durée du contrat Natura 2000 et de la charte (5 ans) et peut être renouvelable.

Pour les parcelles disposant d'un bail rural, l'adhésion à la charte Natura 2000 doit être cosignée par le propriétaire et le preneur. L'exonération de la TFPNB étant accordée au propriétaire, il revient au propriétaire et au preneur de s'entendre au moment de la signature de la charte, sur les avantages financiers dont le preneur du bail pourra bénéficier.

2. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs de conservation ont été définis dans le TOME 1 du document d'objectifs :

- Préserver ou restaurer les gîtes existants,
- Conserver les structures paysagères,
- Préserver la qualité des milieux naturels,
- Savoir et Faire savoir (Études / suivis et Information / communication).

Il s'agit d'objectifs à long terme qui donnent une ligne directrice à tenir en matière de conservation des chiroptères.

Ces objectifs de conservation sont déclinés en objectifs opérationnels qui correspondent aux moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs de conservation (cf. Tableau 2).

		OBJECTIFS DE CONSERVATION			
	Objectifs opérationnels	Préserver ou restaurer les gîtes	Conserver les structures paysagères	Préserver la qualité des milieux naturels	Savoir et Faire-savoir
1	Restauration des populations de chauves-souris dans le Fort de Salses	X			
2	Mise en cohérence des plans de gestion existants	X	X	X	X
3	Information et sensibilisation sur les chauves-souris	X			X
4	Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	X			X
5	Animation et veille du site Natura 2000	X	X	X	X

Tableau 2: Relations entre les Objectifs de conservation et les Objectifs opérationnels.

Les objectifs opérationnels sont ensuite hiérarchisés par priorités (cf. Tableau 3).

	Objectifs opérationnels	Fort de Salses
1	Restauration des populations de chauves-souris dans le Fort de Salses	1
2	Mise en cohérence des plans de gestion existants	1
3	Information et sensibilisation sur les chauves-souris	1
4	Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	2
5	Animation et veille du site Natura 2000	1

Tableau 3: Hiérarchisation des Objectifs opérationnels.

3. LES ACTIONS PRECONISEES

Pour répondre aux objectifs de conservation à long terme et aux objectifs opérationnels, des actions sont préconisées (cf. Tableau 4). Elles sont présentées dans les fiches-actions suivantes.

	Objectifs opérationnels	Fort de Salses
1	Restauration des populations de chauves-souris dans le Fort de Salses	GIT_For1 GIT_For2
2	Mise en cohérence des plans de gestion existants	ANIM3
3	Information et sensibilisation sur les chauves-souris	COM_For4 COM_For5
4	Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	ETU_For3
5	Animation et veille du site Natura 2000	ANIM1

Tableau 4 : Actions préconisées par objectifs opérationnels.

- **Actions à mettre en œuvre le site Natura 2000**

Les populations de chauves-souris présentes dans le Fort de Salses ont subi un déclin très important dans les années 1990 lié à la mise en place d'aménagements et d'actions préjudiciables à ces espèces (fermetures d'accès, modification des conditions hygrométriques, prolifération de chats, etc.).

La population de Minioptère de Schreibers a dès lors progressivement disparu et les populations de Murin de Capaccini et de Petit Murin ont décliné de plus de 80%.

L'objectif est donc de rétablir les conditions favorables à la présence de chauves-souris dans le Fort de Salses, site d'intérêt régional pour ces espèces. De plus, la présence des chauves-souris dans le Fort peut être valorisée à travers des actions de communication, comme le réalise chaque année le Fort Libéria à Villefranche-de-Conflent.

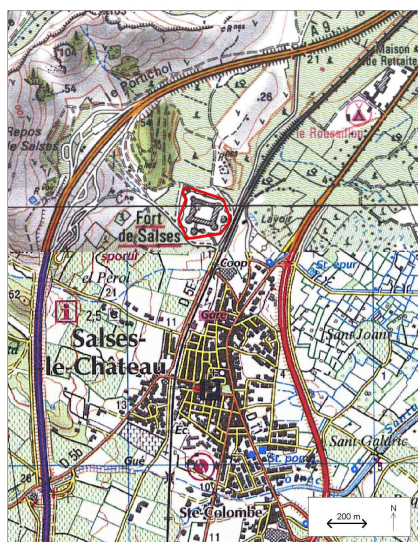


Figure 1 : Périmètre du site sur la commune de Salses le Château.

GIT_For1 : RETABLIR LES ACCES AUX GITES POUR LES CHAUVES-SOURIS DU FORT DE SALSES

- Action non contractuelle -

CONTEXTE

En 1996 et 1998, des portes à barreaux verticaux ont été posées condamnant ainsi les accès à la Poterne cavalerie, la prison et aux galeries de contremines. De la même façon, les conduits d'aération de la contremine Est ont été obstrués par des pierres ou des plaques de plexiglas empêchant le passage des chauves-souris dans cette galerie. Ces aménagements ont été réalisés pour interdire l'accès au public dans certaines parties du Fort et limiter le risque de chutes dans les aérations. La population de Minioptère de Schreibers a dès lors disparu et les populations de Murin de Capaccini et de Petit murin ont décliné de plus de 80%.

L'objectif est donc de rétablir les accès à ces gîtes afin de permettre aux chauves-souris de revenir sur le site. Il s'agit de remplacer les dispositifs de sécurisation du public par des fermetures compatibles avec le passage des chauves-souris : le remplacement des portes à barreaux verticaux représente la toute première action à mener sur le Fort pour garantir un retour des colonies de chauves-souris (ces travaux doivent être réalisés en tenant compte des exigences de sécurité du public et du personnel du Fort).

Rappel des enjeux

Espèces concernées	Type d'enjeux
Petit murin / Grand murin	Fort
Murin de Capaccini	Fort
Grand rhinolophe*	Modéré
Petit rhinolophe	Modéré
Murin à Oreilles échancrées*	Modéré
Minioptère de Schreibers	- disparu -

* Espèces pour lesquelles les travaux du Fort représentent une menace imminente

Rappel des objectifs

	Priorité
OBJ1 : Restauration des chauves-souris au Fort de Salses	1

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) remplacer les 8 portes à barreaux verticaux obstruant les accès vers la Prison, la Poterne Cavalerie et les Contremines par des portes à barreaux horizontaux espacés au minimum de 15cm et d'un haut de porte libre de tout barreau sur au moins 30cm de hauteur.
- 2) ré-ouvrir les conduits d'aération de la contremine Est obstrués par des pierres ou du plexiglas afin de rétablir l'accès de cette galerie aux chauves-souris.

CONDITIONS DE REALISATION

➤ Dates de travaux :

- 1) remplacement des portes en bois : décembre à février
- 2) ré-ouvrir des conduits d'aération : période de travaux indifférente

➤ **Prescriptions techniques :**

Les nouvelles huisseries doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- porte à barreaux horizontaux espacés au minimum de 15 cm entre chaque barreau
- haut de porte libre de tout barreau sur une hauteur de 30 cm minimum.

FINANCEMENT/CALENDRIER

➤ **Coût estimatifs :**

Nature des dépenses	Durée (temps de travail)	Prestation	Dispositif financier
Définition des travaux (réunions)	4 x 0,5 jour = 2 jours	/	Convention Animation Natura 2000
Travaux Suivi chantier	/ 2 x 0,5 jour = 1 jour	Sur devis /	? Convention Animation Natura 2000

➤ **Calendrier prévisionnel :**

Nature des dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Définition des travaux (réunions)	2 jours	/	/	/	/	/
Travaux Suivi chantier	/ 1 jour	/	/	/	/	/

➤ **Type de financement :** non contractuel, en partie inclus dans la mission d'animation Natura 2000.

➤ **Financeurs potentiels :** État, Europe, autres

INDICATEURS

➤ **Résultats attendus :** recolonisation des gîtes par les chauves-souris

ATTENTION :

L'objectif ne pourra être atteint par cette seule action, de nombreux paramètres entrant en compte dans la dynamique des populations. Toutefois cette action doit permettre de contribuer à améliorer les conditions favorables à la recolonisation de ces gîtes par les chauves-souris.

➤ **Indicateurs de suivi :**

- réalisation des travaux : pose des nouvelles huisseries et désobstruction des conduits d'aération
- comptages et suivis des gîtes recolonisés

➤ **Indicateurs d'évaluation :**

- nombre d'individus et d'espèces occupant les gîtes recolonisés
- durée d'occupation des gîtes

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

- **Localisation** : Fort de Salses
- **Maitre d'ouvrage** : Fort de Salses
- **Partenaires techniques** :
 - services de l'État,
 - structure animatrice du site Natura 2000,
 - experts chiroptérologues,
 - bureaux d'études et/ou associations spécialisés,
 - Administrateur du Fort de Salses,
 - Centre des Monuments Nationaux,
 - Les Bâtiments de France,
 - Monuments historiques,
 - DRAC.

GIT_For2 : RETABLIR LES CONDITIONS FAVORABLES A LA PRESENCE DES CHAUVES-SOURIS DANS LE FORT

- Action non contractuelle -

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de restauration et de valorisation du Fort, de nombreux aménagements ont été réalisés modifiant les conditions favorables à la présence des chauves-souris : éclairage de galeries, ouvertures de galeries aux courants d'air et à la lumière ainsi qu'aux visiteurs. Les conditions d'hygrométrie et de température, de luminosité et de tranquillité ont dès lors changé, réduisant considérablement les emplacements favorables aux chauves-souris dans le Fort.

Enfin, une petite population de chats errants s'est développée au sein de sa forteresse. Ces chats représentent une importante pression de prédation sur les chauves-souris, constituant dès lors un problème non négligeable pour la conservation des chauves-souris du Fort.

L'objectif est donc de rétablir des conditions favorables à la présence des chauves-souris.

Rappel des enjeux

Espèces concernées	Type d'enjeux
Petit murin / Grand murin	Fort
Murin de Capaccini	Fort
Grand rhinolophe*	Modéré
Petit rhinolophe	Modéré
Murin à Oreilles échancrées*	Modéré
Minioptère de Schreibers	- disparu -

* Espèces pour lesquelles les travaux du Fort représentent une menace imminente

Rappel des objectifs

	Priorité
OBJ1 : Restauration des chauves-souris au Fort de Salses	1

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) éteindre le système d'éclairage de la contremine Sud-Ouest, afin de rendre l'obscurité et la tranquillité à ce secteur qui abritait les Murins de Capaccini.
- 2) remplacer la porte de la Poterne cavalerie donnant sur le glacis de manière à ce qu'elle soit hermétique aux courants d'air et à la lumière. Cet accès ne doit pas être emprunté par les ouvriers en présence de chauves-souris.
- 3) refermer l'ouverture réalisée dans le mur de la Caponière Nord-Ouest pour rétablir les conditions hygrométriques initiales (dans la limite du passage des gaines).
- 4) à réaliser si les travaux n°1, 2 et 3 n'ont pas permis de répondre aux objectifs : obstruer les ouvertures des galeries et des salles de la demi-lune Nord-Est afin de créer un nouveau gîte pour les chiroptères (entrée des chiroptères par la toiture et l'escalier). Les paramètres d'hygrométrie et de température semblent en effet favorables aux chiroptères dans ce lieu.

- 5) remplacer sur le côté Est de l'Horloge les planches (dispositif de sécurisation du public) par un mur permettant le passage des chauves-souris vers les terrasses. Compléter le dispositif par une barrière afin de limiter tout dérangement de la colonie par le grand public.
- 6) réduire la pression de prédation des chauves-souris par les chats errants en limitant l'accès des chats aux gîtes à chauves-souris : enlever les chats de l'enceinte du Fort ou poser des grillages anti-chats dans la galerie d'accès au 4^e étage

CONDITION DE REALISATION

➤ Dates de travaux :

- 1) extinction de l'éclairage contremine Sud-Ouest : toute l'année
- 2) remplacement de la porte de la Poterne cavalerie : période indifférente
- 3) fermeture du mur de la Caponière Nord-Ouest : décembre à février
- 4) obstruction de la demi-lune Nord-Est : décembre à février
- 5) remplacement des planches du côté Est de l'Horloge : décembre à février
- 6) pose des grillages anti-chats dans la galerie d'accès au 4^e étage : toute l'année

FINANCEMENT/CALENDRIER

➤ Coûts estimatifs :

Nature des dépenses	Durée (temps de travail)	Prestation	Dispositif financier
Définition des travaux (réunions)	1), 2) et 3) : 2 x 0,5 jour = 1 jour 4) et 5) : 2 x 0,5 jour = 1 jour	/	Convention Animation Natura 2000
Travaux Suivi chantier	/ 3 x 0,5 jour = 1,5 jour	Sur devis /	? Convention Animation Natura 2000

➤ Calendrier prévisionnel :

Nature des dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Définition des travaux (réunions)	1 jour	/	/	1 jour	/	/
Travaux Suivi chantier	/ 1 jour	/	/	/	/	/

- **Type de financement** : non contractuel, en partie inclus dans la mission d'animation Natura 2000.
- **Financeurs potentiels** : État, Europe, autres

INDICATEURS

- **Résultats attendus** : recolonisation des gîtes par les chauves-souris

ATTENTION :

L'objectif ne pourra être atteint par cette seule action, de nombreux paramètres entrant en compte dans la dynamique des populations. Toutefois cette action doit permettre de contribuer à améliorer les conditions favorables à la recolonisation de ces gîtes par les chauves-souris.

➤ **Indicateurs de suivi :**

- réalisation des aménagements
- comptages et suivis des gîtes recolonisés

➤ **Indicateurs d'évaluation :**

- nombre d'individus et d'espèces occupant les gîtes recolonisés
- durée d'occupation des gîtes
- présence de cadavres de chauves-souris prédatées

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

➤ **Localisation :** Fort de Salses

➤ **Maitre d'ouvrage :** Fort de Salses

➤ **Partenaires techniques :**

- services de l'État,
- structure animatrice du site Natura 2000,
- experts chiroptérologues,
- bureaux d'études et/ou associations spécialisés,
- Administrateur du Fort de Salses,
- Centre des Monuments Nationaux,
- Les Bâtiments de France,
- Monuments historiques,
- DRAC.

ETU_For3 : REALISER UN SUIVI DES POPULATIONS DE CHAUVE-SOURIS DANS LE FORT

- Action non contractuelle -

CONTEXTE

Le site du Fort de Salses présente un intérêt régional pour les chauves-souris, de par son rôle fonctionnel important pour des espèces à forte valeur patrimoniale. Ce site a pourtant déjà payé un lourd tribut, suite à de nombreux aménagements préjudiciables à ces espèces : disparition de la population de Minioptère de Schreibers, perte de plus de 80% des populations de Murin de Capaccini et de Petit murin. Le suivi de la fréquentation du site par ces espèces est donc primordial afin de connaître l'évolution de ces populations et d'évaluer les effets des actions menées.

L'objectif est donc de suivre les colonies de chiroptères dans le gîte afin de déterminer l'évolution de leurs effectifs et l'efficacité des mesures de gestion engagées.

Le comptage des populations est une méthode fiable pour suivre et estimer l'abondance des chiroptères sur un site. La comparaison inter-annuelle des résultats implique des méthodes standards de comptage et l'intervention de spécialistes.

Rappel des enjeux

Espèces concernées	Type d'enjeux
Petit murin / Grand murin	Fort
Murin de Capaccini	Fort
Grand rhinolophe*	Modéré
Petit rhinolophe	Modéré
Murin à Oreilles échancrées*	Modéré
Minioptère de Schreibers	- disparu -

* Espèces pour lesquelles les travaux du Fort
représentent une menace imminente

Rappel des objectifs

	Priorité
OBJ1 : Restauration des chauves-souris au Fort de Salses	1
OBJ4 : Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	2
OBJ5 : Veille sur les espèces et les milieux	1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivi avec comptage et localisation des colonies présentes dans le Fort

CONDITIONS DE REALISATION

➤ Dates des suivis :

4 comptages annuels : mai/juin (transit printanier), mi-juillet (mise bas), sept/oct (transit printanier) et mi-janvier (période hivernale).

➤ Prescriptions techniques : faire valider la méthode employée par des experts chiroptérologues

FINANCEMENT/CALENDRIER

➤ Coûts estimatifs :

Nature des dépenses	Durée (temps de travail)	Prestation	Dispositif financier
Suivi gîte	4 x 1 jour / an = 4 jours / an	4 x 1 j / an x 500 € = 2 000 € / an *	Convention Animation Natura 2000

* accompagnement sur site par un chiroptérologue.

➤ Cadre prévisionnel :

Nature des dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Suivi	4 j 2 000 €	4 j 2 000 €	4 j 2 000 €	4 j 2 000 €	4 j 2 000 €	4 j 2 000 €

➤ **Type de financement** : non contractuel, inclus dans la mission d'animation Natura 2000.

INDICATEURS

➤ **Résultats attendus** : amélioration des connaissances de la fréquentation du site, amélioration de la prise en compte des chauves-souris dans l'entretien du Fort.

➤ **Indicateurs d'évaluation** : rapport d'étude

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

➤ **Localisation** : Fort de Salses

➤ **Maitre d'ouvrage potentiel** : structure animatrice du site Natura 2000

➤ **Partenaires techniques** :

- services de l'État,
- experts chiroptérologues,
- bureaux d'études et/ou associations spécialisés,
- Administrateur du Fort de Salses,
- Centre des Monuments Nationaux,
- Les Bâtiments de France,
- Monuments historiques,
- DRAC.

COM_For4 : ORGANISER DES FORMATIONS POUR LE PERSONNEL DU FORT

- Action non contractuelle -

CONTEXTE

Le personnel du Fort de Salses dispose de multiples compétences : il réalise les menus travaux d'entretien du site (le gros œuvre étant réalisé par des entreprises prestataires), organise les visites guidées, etc. De par ses connaissances du site, il constitue la mémoire vivante du Fort de Salses. Ce site constituant un intérêt régional pour les chauves-souris, il est important que les travaux quotidiens du Fort prennent en compte la présence de ces espèces afin de mieux les préserver.

L'objectif est donc d'organiser des formations pour le personnel du Fort afin qu'il dispose de tous les éléments techniques concernant la gestion de bâtiment abritant des chauves-souris et ainsi diminuer les dérangements potentiels.

Rappel des enjeux

Espèces concernées	Type d'enjeux
Petit murin / Grand murin	Fort
Murin de Capaccini	Fort
Grand rhinolophe*	Modéré
Petit rhinolophe	Modéré
Murin à Oreilles échancrées*	Modéré
Minioptère de Schreibers	- disparu -

* Espèces pour lesquelles les travaux du Fort représentent une menace imminente

Rappel des objectifs

	Priorité
OBJ1 : Restauration des chauves-souris au Fort de Salses	1
OBJ3 : Sensibilisation et information sur les chauves-souris	1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Organiser des formations sur les enjeux liés à la préservation des chauves-souris pour le personnel du Fort.

CONDITIONS DE REALISATION

Validation scientifique du contenu des journées de formation.

FINANCEMENT/CALENDRIER

➤ Coût estimatifs :

Nature des dépenses	Durée (temps de travail)	Prestation	Dispositif financier
Préparation des formations	3 jours	/	Convention Animation Natura 2000
Mise en œuvre	3 x 0,5 jour (dont 1 soirée)		

➤ **Calendrier prévisionnel :**

Nature des dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation des formations	/	3 j	/	/	/	/
Mise en œuvre	/	1,5 j	/	0,5 j	/	0,5 j

➤ **Type de financement :** non contractuel, inclus dans la mission Natura 2000.

INDICATEURS

➤ **Résultats attendus :** prise en compte de la présence des chauves-souris dans la vie du Fort.

➤ **Indicateurs d'évaluation :**

- nombre de journées de formation dispensées
- nombre de participants à la formation
- intégration des enjeux des chauves-souris dans les projets de travaux du Fort (CCTP, etc.)

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

➤ **Partenaires techniques :**

- services de l'État,
- structure animatrice du site Natura 2000,
- experts chiroptérologues,
- bureaux d'études et/ou associations spécialisés,
- Administrateur du Fort de Salses,
- Centre des Monuments Nationaux,
- Les Bâtiments de France,
- Monuments historiques,
- DRAC.

COM_For5 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX CHAUVES-SOURIS DU FORT

- Action non contractuelle -

CONTEXTE

Le site du Fort de Salses représente un enjeu majeur à l'échelle régionale pour les chauves-souris.

La valorisation de la présence des chauves-souris dans la forteresse doit être réalisée à travers une information-sensibilisation intégrée dans les outils de communication du Fort (dépliants, etc.) déjà existants. Enfin, une exposition permanente à destination du grand public permettrait de présenter les chauves-souris du Fort et leurs enjeux de protection, à l'instar de l'exposition réalisée à la Réserve naturelle de Nyer, présentant la vie en direct d'une colonie de Petits rhinolophes.

Le Fort accueille déjà des expositions d'art contemporain, une exposition sur les chauves-souris trouverait ainsi pleinement sa place au sein de la forteresse.

Rappel des enjeux

Espèces concernées	Type d'enjeux
Petit murin / Grand murin	Fort
Murin de Capaccini	Fort
Grand rhinolophe*	Modéré
Petit rhinolophe	Modéré
Murin à Oreilles échancrées*	Modéré
Minioptère de Schreibers	- disparu -

** Espèces pour lesquelles les travaux du Fort représentent une menace imminente*

Rappel des objectifs

	Priorité
OBJ3 : Sensibilisation et information sur les chauves-souris	1

DESCRIPTION DE L'ACTION

- intégrer une présentation succincte des chauves-souris du Fort dans les outils de communication existants ;
- réaliser une exposition permanente sur les chauves-souris du Fort, avec visualisation en direct de chauves-souris. Étudier l'opportunité d'adapter l'exposition aux publics handicapés par l'utilisation du braille, de couleurs contrastées, de plusieurs niveaux de lecture, réalisation d'un audio-guide, etc.

CONDITIONS DE REALISATION

Validation scientifique des réalisations.

FINANCEMENTS / CALENDRIER

➤ Coûts estimatifs :

Nature des dépenses	Durée (temps de travail)	Prestation	Dispositif financier
Rédaction des textes	4 jours	/	Convention Animation Natura 2000
Intégration aux outils existants	0,5 jour	/	Convention Animation Natura 2000
Réalisation de l'exposition	2 jours	sur devis	?

➤ Calendrier prévisionnel :

Nature des dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Rédaction des textes	/	4 j	/	/	/	/
Intégration aux outils existants	/	0,5 j	/	/	/	/
Réalisation de l'exposition	/	2 j	/	/	/	/

- **Type de financement** : non contractuel, en partie inclus dans la mission d'animation Natura 2000.

INDICATEURS

- **Résultats attendus** : sensibilisation du grand public
- **Indicateurs d'évaluation** :
- nombre de documents de communication intégrant une sensibilisation sur les chauves-souris du Fort,
 - évaluation annuelle de la fréquentation de l'exposition,
 - mise à disposition d'un Livre d'or pour les visiteurs.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

- **Localisation** : Fort de Salses
- **Maitre d'ouvrage** : Fort de Salses
- **Partenaires techniques** :
- services de l'État,
 - structure animatrice du site Natura 2000,
 - experts chiroptérologues,
 - bureaux d'études et/ou associations spécialisés,
 - Administrateur du Fort de Salses,
 - Centre des Monuments Nationaux,
 - Les Bâtiments de France,
 - Monuments historiques,
 - DRAC.

- **Actions d'animation**

ANIM1 : ANIMER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SITE NATURA 2000

– *Action non contractuelle* –

CONTEXTE

Il s'agit de mettre en œuvre les actions préconisées dans le document d'objectifs, à travers les Contrats Natura 2000, les MAE territorialisées et la Charte Natura 2000, de réaliser les suivis des sites à fort enjeux, de mener une veille auprès des propriétaires et des usagers des sites, de réunir et animer le Comité de pilotage et les comités techniques, etc.

L'animation des sites Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » et « Fort de Salses » nécessite la création d'un poste de chargé de mission à temps partiel.

Rappel des enjeux et objectifs :

Espèces concernées	Type d'enjeux
Toutes espèces de chauves-souris	Très fort à Faible

Rappel des objectifs :

Objectifs opérationnels	Priorité
OBJ 5 : Animation et veille du site Natura 2000	1

DESCRIPTION

1) Mission d'animation :

- Identification et mobilisation des Maîtres d'ouvrages potentiels ;
- Veille sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces ;
- Accueil et conseil auprès des collectivités, du public et des acteurs du territoire ;
- Conception et diffusion des supports de communication (Lettre Natura 2000, Actions d'information et de sensibilisation...) ;
- Animation de groupes de travail.

2) Mission technique :

- Mise en œuvre des actions du DOCOB ;
- Assistance aux demandeurs de contrats Natura 2000 et de MAE ;
- Suivi et coordination des actions mises en œuvre ;
- Définition précise du périmètre et inventaire des propriétaires ;
- Recueil de données.

3) Mission administrative :

- Animation du Comité de Pilotage ;
- Recherche de financements ;
- Réalisation du rapport d'activité (état d'avancement, bilan financier...).

FINANCEMENT / CALENDRIER

➤ **Coût** : 24 600 € annuel (a revoir dans annexe pour tableau ci après)

L'ensemble de ces missions requiert un poste à temps partiel de 125,5 jours par an en moyenne, soit un temps partiel de 61,5 % (cf. Annexe).

➤ **Type de financement** :

Financeurs		Répartition	Coût annuel	Coût 2011-2016 (5,5 ans)
Europe	FEADER	40	9 840	54 120
État	MEDDTL	40	9 840	54 120
Structure animatrice	Animation du DOCOB	20	4 920	27 060
TOTAL		100 %	24 600	135 300

INDICATEURS

Résultats attendus : mise en œuvre du DOCOB

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de jours de travail par actions
- nombre d'actions mises en œuvre

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

Maître d'ouvrage : Structure animatrice du site Natura 2000

Partenaires techniques : services de l'État, membres du Comité de pilotage.

ANIM3 : COLLABORATION AUX PLANS DE GESTION EXISTANTS POUR LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

– *Action non contractuelle* –

CONTEXTE

Afin que les actions préconisées dans ce document d'objectifs Natura 2000 s'inscrivent dans le long terme, il convient d'intégrer ces préconisations dans l'ensemble des documents de planification tels que les plans de gestion forestiers, les plans de gestion de milieux aquatiques, les documents d'objectifs des sites Natura 2000, etc.

- en milieux forestiers :

De nombreuses espèces de chauves-souris fréquentent les milieux forestiers. Certaines l'utilisent uniquement comme terrains de chasse, d'autres pour les gîtes d'hibernation ou de mise bas. Ainsi, pour la prise en compte et la préservation des gîtes, il s'agira principalement de préserver les arbres à cavités et les arbres morts ; pour les territoires de chasse il s'agira de maintenir les systèmes secondaires (mares, clairières, lisières...) et la structure même de la forêt, etc.

- en milieux aquatiques :

Les cours d'eau, zones humides et autres milieux aquatiques et rivulaires sont très fréquentés par les chauves-souris : terrain de chasse, point d'abreuvement, corridors de déplacement, ou encore gîte de mise bas ou d'hibernation, sont autant de fonctions générées par ces milieux. La prise en compte de ces multiples fonctionnalités passe notamment par la préservation des arbres à cavités, la conservation d'un continuum boisé rivulaire, etc.

- les autres sites Natura 2000 :

Le site Natura 2000 « Fort de Salses » est, avec le site Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales », le seul site du département des Pyrénées-Orientales dédié spécifiquement aux chauves-souris. Les résultats des études scientifiques menées dans le cadre de Natura 2000 ont permis de mieux appréhender les enjeux vis-à-vis des chauves-souris, d'une part à l'échelle de ces sites et d'autre part à l'échelle départementale et régionale. Il s'agit donc d'intégrer ces nouvelles données dans les documents d'objectifs des autres sites Natura 2000.

Rappel des enjeux et objectifs :

Espèces concernées	Type d'enjeu
Toutes espèces de chauves-souris	Très fort à Faible

Rappel des objectifs

Objectifs opérationnels	Priorité
OBJ 2 : Mise en cohérence des plans de gestion existants	1

1) en milieux forestiers :

Intégrer les enjeux de préservation des chauves-souris dans :

- les schémas de dessertes forestières
- les travaux forestiers (coupes, plantations...)
- les PAFI (Plan d'Aménagement Forestier contre les Incendies)
- la restauration des maisons forestières

Au sein des Plans d'aménagement et des Plans Simples de Gestion :

- Délimiter et caractériser précisément les habitats naturels présentant des enjeux pour les chauves-souris ;
- Décrire les modalités de gestion et du programme d'actions à mettre en place en cohérence avec le DOCOB.

2) en milieux aquatiques :

Intégrer les enjeux de préservation des chauves-souris dans :

- les programmes d'entretien et de restauration de ripisylves ;
- l'entretien des digues ;
- les travaux en rivières, à travers, notamment, les cahiers des charges destinés aux dossiers de consultation des entreprises.

3) les autres sites Natura 2000 :

- intégrer dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 les actions préconisées en faveur des chauves-souris notamment ceux des sites Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales ».

FINANCEMENTS / CALENDRIER

➤ Coûts estimatifs :

Nature des dépenses	Durée (temps de travail)	Dispositif financier
1) milieu forestier	2 réunions x 0,5 j / an	Convention d'Animation Natura 2000
2) milieu aquatique	2 réunions x 0,5 j / an	Convention d'Animation Natura 2000
3) sites Natura 2000	2 réunions x 0,5j / site N2000 = 6 jours	Convention d'Animation Natura 2000

➤ Calendrier prévisionnel :

Nature des dépenses	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
1) milieu forestier		1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
2) milieu aquatique		1 j	1 j	1 j	1 j	1 j
3) sites Natura 2000	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j	1 j

➤ Type de financement : non contractuel, inclus dans la mission d'animation Natura 2000.

INDICATEURS

➤ Résultats attendus :

- meilleure prise en compte des enjeux chiroptérologiques en milieux forestiers ;

- meilleure prise en compte des enjeux chiroptérologiques en milieux aquatiques et rivulaires
- intégration des enjeux « chauves-souris » et des actions préconisées en faveur de ces espèces dans les DOCOB des autres sites Natura 2000.

➤ **Indicateurs d'évaluation :**

- nombre de documents de planification forestière mis en conformité avec le DOCOB ;
- nombre de cahiers des charges concernant des travaux en milieux forestiers conformes au DOCOB ;
- nombre de plans de gestion de milieux aquatiques mis en conformité avec le DOCOB
- nombre de cahiers des charges concernant des travaux en milieux forestiers conformes au DOCOB ;
- programmes d'actions des autres sites Natura 2000 cohérents avec le DOCOB des sites Natura 2000 « Fort de Salses » ;
- participation aux réunions.

DONNEES DE CONTRACTUALISATION

- **Maître d'ouvrage potentiel** : ONF, CRPF, structures animatrices de sites Natura 2000, etc.

➤ **Partenaires techniques :**

- Structure animatrice du site Natura 2000,
- services de l'État,
- experts chiroptérologues,
- CRPF, ONF, Coopératives, SPF, Experts forestiers,
- ONEMA, Fédération départementale de pêche
- Structures animatrices de sites Natura 2000

4. PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE ET RECAPITULATIF FINANCIER

La programmation pluri-annuelle des actions est détaillée dans le Tableau 5.

(* l'année 2011 est prise en compte pour 6 mois et non pour l'année entière)

Action	Descriptif	2011 *	2012	2013	2014	2015	2016
Actions spécifiques							
GIT For 1	Rétablissement gîtes	x					
GIT For 2	Amélioration gîtes	x			x		
ETU For 4	suivis annuels	x	x	x	x	x	x
COM For 4	Formations du personnel du Fort		x	x	x	x	x
COM For 5	Outils de Communication + Expo			x			
Actions transversales : ANIMATION							
ANIM 1	Réunions, Bilans annuels, ...	x	x	x	x	x	x
ANIM 3	Collaboration aux plans de gestion	x	x	x	x	x	x
TOTAL (estimations mars 2011, établies à titre indicatif)							
Nombre de jours d'animation (poste chargé de mission)		68,5 j	131,5 j	112 j	115 j	123 j	140,5 j
Coûts Prestations-Contrat N2000 (actions GIT)		0 €	27 000 €	55 000 €	3 000 €	9 000 €	32 000 €
Coûts Prestations-Contrat N2000 / MAE t (actions MIL)		?	?	?	?	?	?
Coûts Prestations-Convention N2000 (Hors Suivis)		8 000 €	16 000 €	1 500 €	2 500 €	3 500 €	11 500 €
Coûts Prestations-Convention N2000 (Suivis)		7 750 €	7 750 €	7 750 €	7 750 €	7 750 €	7 750 €
Coûts Prestations-Convention N2000 (actions COM)		?	?	?	?	?	?
Coûts Autres prestations (Études) : pas de financements N2000		0 €	46 000 €	500 €	35 000 €	15 000 €	17 000 €

Tableau 5 : Programme d'actions prévisionnel

5. ANNEXES

FICHES OBJECTIFS

OBJ 1	RESTAURATION DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS DANS LE FORT DE SALSES	Priorité 1
Contexte et objectif	Les populations de chauves-souris présentes dans le Fort de Salses ont subi un déclin très important dans les années 1990 lié à la mise en place d'aménagements et d'actions préjudiciables à ces espèces (fermetures d'accès, modification des conditions hygrométriques, prolifération de chats, etc.). La population de Minioptère de Schreibers a dès lors progressivement disparu et les populations de Murin de Capaccini et de Petit Murin ont décliné de plus de 80%. L'objectif est donc de rétablir les conditions favorables à la présence de chauves-souris dans le Fort de Salses, site d'intérêt régional pour ces espèces. De plus, la présence des chauves-souris dans le Fort peut être valorisée à travers des actions de communication, comme le réalise chaque année le Fort Libéria à Villefranche-de-Conflent.	
Espèces concernées	Petit Murin, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Capaccini.	

MESURES DE GESTION	
Fiche-action	Principes et objectifs
GIT_For1	Rétablir les accès aux gîtes pour les chauves-souris du Fort
	En 1996 et 1998, des portes à barreaux verticaux ont été posées condamnant ainsi les accès à la Poterne cavalerie, la prison et aux galeries de contremines. De la même façon, les conduits d'aération de la contremine Est ont été obstrués par des pierres ou des plaques de plexiglas empêchant le passage des chauves-souris dans cette galerie. Ces aménagements ont été réalisés pour interdire l'accès au public dans certaines parties du Fort. Dès lors, la population de Minioptères de Schreibers a disparu et les populations de Murins de Capaccini et de Petits Murins ont décliné de plus de 80%. Le remplacement des portes à barreaux verticaux représente la toute première action à mener sur le Fort pour permettre un retour éventuel des colonies de chauves-souris. La réouverture des conduits d'aération constitue la seconde étape pour restituer les accès aux chauves-souris. L'ensemble de ces travaux doit être réalisé en tenant compte des exigences de mise en sécurité du public et du personnel du Fort.
GIT_For2	Rétablir les conditions favorables à la présence des chauves-souris dans le Fort
	Dans le cadre des travaux de restauration et de valorisation du Fort, de nombreux aménagements ont été réalisés modifiant les conditions favorables à la présence des chauves-souris : éclairage de galeries, ouvertures de galeries aux courants d'air et à

	la lumière ainsi qu'aux visiteurs. Les conditions d'hygrométrie et de température, de luminosité et de tranquillité ont dès lors changé, réduisant considérablement les emplacements favorables aux chauves-souris dans le Fort. Enfin, une petite population de chats errants s'est développée au sein de sa forteresse. Ces chats représentent une importante pression de prédation sur les chauves-souris, constituant dès lors un problème non négligeable pour la conservation des chauves-souris du Fort. L'objectif est donc de rétablir des conditions favorables à la présence des chauves-souris.
ETU_For3	Réaliser un suivi des populations de chauve-souris dans le Fort
	Le site du Fort de Salses présente un intérêt régional pour les chauves-souris de par son rôle fonctionnel important pour des espèces à forte valeur patrimoniale. Ce site a pourtant déjà payé un lourd tribut, suite à de nombreux aménagements préjudiciables à ces espèces : disparition de la population de Minioptères de Schreibers, perte de plus de 80% des populations de Murins de Capaccini et de Petits Murins. Le suivi de la fréquentation du site par ces espèces est donc primordial afin de connaître l'évolution de ces populations et d'évaluer les effets des actions menées.

OBJ 2	Mise en cohérence des plans de gestion existants	Priorité 1
Objectif	Le document d'objectifs des sites Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » et « Fort de Salses » établit les mesures de gestion à réaliser en faveur des chauves-souris. Pour que ces actions s'inscrivent dans le long terme, il convient d'intégrer ces préconisations dans l'ensemble des documents de planification tels que les plans de gestion forestiers, les plans de gestion de milieux aquatiques, les documents d'objectifs des sites Natura 2000 limitrophes, etc.	
Espèces concernées	Toutes les espèces	

MESURES DE GESTION	
Fiche-action	Principes et objectifs
ANIM3	Collaboration aux plans de gestion existants pour la prise en compte des objectifs du site Natura 2000
	Afin que les actions préconisées dans le document d'objectifs Natura 2000 s'inscrivent dans le long terme, il convient d'intégrer ces préconisations dans l'ensemble des documents de planification tels que les plans de gestion forestiers, les plans de gestion de milieux aquatiques, les documents d'objectifs des sites Natura 2000 limitrophes, etc.

OBJ 3	INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES CHAUVES-SOURIS	Priorité 2
Objectif	Le monde des chauves-souris reste un domaine très mystérieux pour le grand public. Mal connues, ces espèces suscitent au mieux l'indifférence, au pire la peur, conduisant à des actes d'effarouchement voire de destruction de colonies présentes dans les bâtiments (maisons, granges, églises, etc.). L'objectif est donc d'informer et de sensibiliser tous les acteurs du territoire sur le rôle écologique et la vulnérabilité de ces espèces ainsi que sur les statuts de protection dont elles bénéficient et les actions à engager pour les protéger.	
Espèces concernées	Toutes les espèces	

MESURES DE GESTION	
Fiche-action	Principes et objectifs
COM_For4	Organiser des formations pour le personnel du Fort
	Le personnel du Fort de Salses dispose de multiples compétences : il réalise les menus travaux d'entretien du site (le gros œuvre étant réalisé par des entreprises prestataires), organise les visites guidées, etc. De par ses connaissances du site, il constitue la mémoire vivante du Fort de Salses. Ce site constituant un intérêt régional pour les chauves-souris, il est important que les travaux quotidiens du Fort prennent en compte la présence de ces espèces afin de mieux les préserver.
COM_For5	Sensibiliser le grand public aux chauves-souris du Fort
	La valorisation de la présence des chauves-souris dans la forteresse doit être réalisée à travers une information-sensibilisation intégrée dans les outils de communication du Fort (dépliants, etc.) déjà existants. Enfin, une exposition permanente à destination du grand public permettrait de présenter les chauves-souris du Fort et leurs enjeux de protection, à l'instar de l'exposition réalisée à la Réserve naturelle de Nyer, présentant la vie en direct d'une colonie de Petits rhinolophes. Le Fort accueille déjà des expositions d'art contemporain, une exposition sur les chauves-souris trouverait ainsi pleinement sa place au sein de la forteresse.

OBJ 4	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES CHAUVES-SOURIS	Priorité 2
Objectif	Les chauves-souris sont des espèces encore mal connues. Les études et suivis préconisés ont pour but d'une part d'améliorer les connaissances sur leur écologie et leur biologie et d'autre part d'évaluer les résultats des actions menées en faveur de la préservation de ces espèces.	
Espèces concernées	Toutes les espèces	

MESURES DE GESTION	
Fiche-action	Principes et objectifs
ETU_For3	Réaliser un suivi des populations de chauves-souris dans le Fort
	Le site du Fort de Salses présente un intérêt régional pour les chauves-souris de par son rôle fonctionnel important pour des espèces à forte valeur patrimoniale. Ce site a pourtant déjà payé un lourd tribut, suite à de nombreux aménagements préjudiciables à ces espèces : disparition de la population de Minioptère de Schreibers, perte de plus de 80% des populations de Murin de Capaccini et de Petit Murin. Le suivi de la fréquentation du site par ces espèces est donc primordial afin de connaître l'évolution de ces populations et d'évaluer les effets des actions menées.

OBJ 5	ANIMATION ET VEILLE DU SITE NATURA 2000	Priorité 1
Objectif	L'animation du site Natura 2000 consiste à mettre en œuvre les actions préconisées dans le document d'objectifs Natura 2000 et à mener une veille sur les espèces et leurs habitats afin de s'assurer de leur bon état de conservation.	
Espèces concernées	Toutes les espèces	

MESURES DE GESTION	
Fiche-action	Principes et objectifs
ANIM1	Animer la mise en œuvre des actions du site Natura 2000
	Il s'agit de mettre en œuvre les actions préconisées dans le document d'objectifs, à travers les Contrats Natura 2000, les MAE territorialisées et la Charte Natura 2000, de réaliser les suivis des sites à fort enjeux, de mener une veille auprès des propriétaires et des usagers des sites, de réunir et animer le Comité de pilotage et les comités techniques, etc. L'animation des sites Natura 2000 « Chiroptères des Pyrénées-Orientales » et « Fort de Salses » nécessite la création d'un poste de chargé de mission à temps partiel.